

Document d'informations clés

Référence: B5831 LEV.20201019.001

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Invest 26 de Baloise Belgium SA, dénommé ci-après Baloise Insurance. www.baloise.be Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations.

Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. www.fsma.be

Ce document d'informations clés a été établi le **19/10/2020**

En quoi consiste ce produit?

Type

Invest 26 est une opération de capitalisation multi-optionnelle, avec un rendement garanti par Baloise Insurance (Branche 26).

Objectifs

Invest 26 est une opération de capitalisation sur le long terme qui, à la date terme ou en cas de rachat, garantit le paiement de la réserve constituée par le biais du taux d'intérêt garanti, majorée de la réserve constituée par le biais de la participation bénéficiaire acquise. Vous pouvez répartir vos placements comme suit: soit complètement dans un compte Branche 26, soit complètement dans un compte Branche 26 à taux d'intérêt 0 % soit en partie dans un compte Branche 26 et en partie dans un compte Branche 26 à taux d'intérêt 0 %.

Tant le rendement que le risque dépendent des options d'investissement que vous avez choisies.

Compte Branche 26

Le rendement se compose du revenu capitalisé des primes nettes au taux d'intérêt garanti, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire. Le taux d'intérêt garanti en vigueur au moment de chaque paiement de prime ou versement à la suite d'un transfert vers l'autre compte de capitalisation reste d'application jusqu'à la fin de la première période de garantie de 8 ans. Après cette période de garantie, un nouveau taux d'intérêt est à chaque fois fixé pendant des périodes de garantie consécutives de 8 ans. Le taux d'intérêt garanti actuel s'élève à 0,19 %.

Compte Branche 26 - 0 %

Le taux d'intérêt garanti s'élève à 0 %. Le rendement (variable) est donc attribué sous la forme d'une participation bénéficiaire éventuelle. Cette garantie à 0 % donne à Baloise Insurance la possibilité de pratiquer une gestion plus dynamique.

Participation bénéficiaire

Chaque année, l'Assemblée Générale de Baloise Insurance décide, en fonction des résultats et de la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte de capitalisation de la Branche 26 choisi. L'attribution de la participation bénéficiaire est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été attribuée, elle est définitivement acquise.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces options d'investissement dans l'Annexe au Document d'informations clés.

Investisseur de détail visé

Invest 26 s'adresse aux personnes morales ayant un horizon de placement d'au moins 8 ans, ayant une connaissance et une expérience des produits de capitalisation de la branche 26. Les options sous-jacentes devraient être adaptées aux besoins, aux caractéristiques et aux buts de la personne morale

Prestations d'assurance


À la date terme ou en cas de rachat, la police garantit le paiement de la réserve au bénéficiaire, éventuellement diminuée des frais en cas de sortie anticipée (voir dans la section intitulée "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?").

La réserve est constituée à partir des primes nettes investies ou transférées, capitalisées au taux d'intérêt garanti et majorées de la participation bénéficiaire acquise.

La durée de la police peut être choisie librement: soit 8 ans, soit une durée indéterminée. Baloise Insurance ne peut pas résilier la police de manière unilatérale. Il est mis fin à la police à la date terme ou en cas de rachat total.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risques

1	2	3	4	5	6	7	
Risque le plus faible							Risque le plus élevé
←----->							
	L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.						

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, et il est égal à 2 sur 7 (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée). Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Baloise Insurance garantit les prestations des comptes de capitalisation de la Branche 26.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Le risque et le rendement de Invest 26 varient en fonction de la partie de la prime qui est investie dans chacun des comptes de capitalisation de la Branche 26 que vous avez choisis.

Dans le volet de la branche 26, des taxes et des frais s'appliquent aux primes que vous investissez. Ces taxes et ces frais peuvent avoir pour conséquence que vous ne recevez pas la totalité de la prime investie au moment du rachat ou à la date d'expiration de la police.

Vous trouverez des informations spécifiques sur le risque et sur le rendement de chaque option d'investissement dans l'Annexe au document d'informations clés.

Que se passe-t-il si Baloise Insurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Lorsque Baloise Insurance ne peut pas effectuer les versements, un régime légal de priorité entre en vigueur. Ce régime prévoit que, pour les opérations de capitalisation de la Branche 26, un patrimoine spécial soit constitué, celui-ci est géré séparément au sein des actifs de Baloise Insurance. En cas de faillite, ce patrimoine spécial est utilisé prioritairement afin d'exécuter les engagements à l'égard des preneurs d'assurances, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion distincte.

Quels sont les coûts?

La réduction du rendement (RIY: reduction in yield) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants représentent le champ dans lequel les coûts cumulés de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR une seule fois. Ces chiffres sont des estimations et peuvent différer des coûts réels en fonction du montant investi et des options d'investissement exercées par l'investisseur de détail (par exemple, remboursement anticipé), en outre, ces chiffres peuvent changer dans le futur.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement Scénarios	10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux		de € 462 jusqu'à € 463	de € 320 jusqu'à € 320	de € 390 jusqu'à € 391
Incidence sur rendement (réduction du rendement) par an		de 4,62% jusqu'à 4,64%	de 0,81% jusqu'à 0,81%	de 0,50% jusqu'à 0,50%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et il explique les différentes catégories de coûts. Les chiffres indiqués représentent le champ dans lequel les coûts de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Frais d'entrée	0,32%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Frais de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,18%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ces coûts peuvent varier en fonction des options d'investissement que vous avez choisies.

Vous trouverez les informations spécifiques aux coûts dans l'Annexe au Document d'informations clés.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée est de: 8 ans.

Cette période de détention est recommandée pour éviter des frais de rachat. Une opération de capitalisation de la Branche

26 est la forme d'investissement par excellence axée sur le long terme.

La police peut être rachetée à tout moment, en tout ou en partie

Dans certains cas, c'est possible sans frais, dans d'autres cas, des frais de rachat sont appliqués.

Indemnités de rachat

- **Indemnité de rachat pendant les 3 premières années après le premier paiement de prime**

En cas de rachat pendant les 3 premières années après le premier paiement de prime, une indemnité de rachat dégressive de 3 % (première année), 2 % (2e année) et 1 % (3e année) est perçue sur la réserve à racheter, après application éventuelle de la correction de la valeur.

- **Indemnité de rachat compte Branche 26 à taux d'intérêt 0 % au cours de la première période de garantie de 8 ans**

En cas de rachat au cours de la première période de garantie de 8 ans, une indemnité de rachat de 5 % peut être comptabilisée sur le montant de la réserve à racheter. Cette indemnité de rachat est uniquement appliquée lorsque, au moment du rachat, la valeur du MSCI Europe Index est inférieure à 90 % de la valeur qu'avait cet index lors de la première activation d'un compte Branche 26 à taux d'intérêt 0 %. Cette indemnité de rachat remplace alors l'indemnité de rachat mentionnée au point précédent.

Indemnité de rachat minimale

L'indemnité de rachat minimale s'élève à 75 EUR (indexée).

Au cours de la durée, il est possible de transférer vers d'autres comptes de capitalisation de la Branche 26:

- 1er transfert de fonds par année civile: gratuit à concurrence de 15 % de la réserve; sur la partie qui excède les 15 %, des frais de transfert seront portés en compte et ils et sont calculés de la même manière que les frais de rachat. En cas de sortie du compte Branche 26 à taux d'intérêt 0 %, les frais de rachat restent d'application si les conditions d'application sont remplies.
- à partir d'un 2e transfert par année civile: application des frais de transfert selon le mode de calcul expliqué au point précédent, majorés de frais supplémentaires de 0,5 % sur le montant de la réserve à transférer (ce montant est diminué de l'indemnité de rachat déjà prélevée).

Vous trouverez de plus amples informations sur les frais de rachat et de transfert dans l'Annexe au Document d'informations clés.

En ce qui concerne l'incidence de ces frais, voir dans la section "Quels sont les frais?".

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser:

- **Au service des plaintes de Baloise Insurance:** City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, Tél. 078 15 50 56 ou via plainte@baloise.be
- **Ombudsman des assurances:** square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 547 58 71 www.ombudsman.as

Autres informations pertinentes

Ce document d'informations clés est complété par l'annexe ci-dessous:

- **Annexe au document d'informations clés Invest 26**

Dans cette annexe, vous trouverez:

- des informations spécifiques sur l'indicateur de risque, la période de détention recommandée, les scénarios de performance et les frais des comptes de capitalisation de la Branche 26 choisis.
- d'autres informations contractuelles sur le produit, ainsi que les informations liées à la fiscalité.

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales Invest 26.

Nous vous conseillons de lire très attentivement les documents mentionnés ci-dessus avant de souscrire Invest 26. Vous pouvez consulter ces documents gratuitement sur notre site web www.baloise.be.